

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.966

Moins de 5 euros par jour de reste à vivre

La pauvreté s'enracine



A La Réunion, la situation est encore plus grave que la réalité décrite en France par le Secours populaire. (photo Toniox)

Quelques jours après le rapport de l'INSEE sur la pauvreté en France, le Secours Populaire vient de publier un rapport estimant à 5,60 euros, le «reste à vivre» quotidien des bénéficiaires du Secours populaire, après avoir payé loyer et autres charges.

Dans son rapport rendu public jeudi 11 septembre, le Secours Populaire assure que «la pauvreté s'étend et s'enracine». Cette situation concerne 161.572 ménages, soit environ 450.000 personnes accueillies dans les permanences de l'association en 2013.

Survivre avec 5,60 euros

«Une part croissante de la population en est réduite à survivre», a indiqué le rapport. Parmi les bénéficiaires

du Secours Populaire, 46,7% ont donné des informations sur leurs ressources (salaire, RSA, prestations familiales, aides au logement, etc.). Parmi eux, 30% ont des revenus inférieurs à 750 euros, 43% sont compris entre 750 et 1.250 euros, et 20% s'échelonnent entre 1.250 et 1.750

euros.

En moyenne, le revenu «disponible pour vivre» est de 5,60 euros par jour et par personne pour faire face aux besoins alimentaires et vestimentaires. Le «reste à vivre» est la somme restante après avoir payé les charges obligatoires comme le logement, la fiscalité, les transports, la garde d'enfants, les activités extrascolaires et les crédits.

Parmi les bénéficiaires, 19% ont un disponible pour vivre par jour et par personne compris entre 0,5 et 3 euros, 27% entre 3,5 euros et 5 euros et 6,5% ont un reste à vivre «négatif ou nul». En 2014, la précarité se généralise, la peur de l'avenir pour soi ou pour ses enfants touche des couches de plus en plus larges de la population», note l'association.

Cette dernière, en collaboration avec Ipsos, a eu la confirmation que «66% des personnes interrogées ont un proche qui vit la pauvreté, contre 56% en 2007». Parmi ces personnes, 29% ont admis qu'il s'agissait de membres de leur famille. «Ces préoccupations leur sont devenues si familières qu'elles déclarent à 86% craindre de voir la pauvreté frapper leurs enfants, plus encore que leur propre génération», note le rapport.

Lutter contre l'extrême pauvreté à La Réunion

Lors de sa venue à La Réunion, le 21 août, François Hollande n'a fait aucune annonce pour lutter contre l'exclusion sociale et tout particulièrement la pauvreté. Bien que le chef de l'Etat ait reconnu l'aggravation de la situation sociale à La Réunion, ni lui ni certains parlementaires n'ont évoqué ce problème qui concerne plus de 330.000 Réunionnais.

Alors que l'INSEE a annoncé une situation «hors norme» à La Réunion en raison d'un taux de pauvreté élevé (42%) et d'un chômage de masse (29%) enracinés dans l'île, la déclinaison du Plan pluriannuel contre la pauvreté de François Chérèque se fait toujours attendre. Ce dernier avait pourtant rencontré la première maire des Pauvres, Gilmée Vochré, et les membres de l'Appel de l'Ermitage, en octobre dernier, afin d'évoquer les difficultés persistantes des Réunionnais.

En effet, «après avoir enlevé les

dépenses obligatoires: eau, électricité, téléphone, taxes et impôts etc., c'est avec ce reste à vivre qu'on paye la nourriture, l'entretien, le déplacement et les soins. Pour beaucoup, cette somme s'élève en moyenne à 100 euros par personne pour le mois. C'est-à-dire tout juste 3 euros par jour! Même pas le prix d'une barquette de manger», a indiqué le site de l'Appel de l'Ermitage. Ce comité milite pour l'abolition de l'extrême pauvreté à La Réunion, dont l'objectif numéro 1 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est «éradiquer l'extrême pauvreté» dans le monde. Suite à cette volonté internationale, le comité avait envoyé un courrier au Président de la République, afin d'exposer l'une de ses propositions qui est de mettre en place «un reste à vivre de 10 euros par jour, soit 300 euros par personne et par mois». «C'est un minimum vital qui protège de la vulnérabilité. Les charges de loyer, impôts, eau, assainissement, électricité, mutuelle, transport relèvent de la solidarité publique», a indiqué le comité de l'Appel de l'Ermitage sur son site.

Céline Tabou



Etre obligé d'économiser partout pour survivre, le quotidien de la moitié de la population sous le seuil de pauvreté. Le Comité pour l'Appel de l'Ermitage revendique un reste à vivre de 10 euros par jour et par personne. C'est un moyen d'éradiquer l'extrême pauvreté, le premier but des Objectifs du Millénaire pour le développement. (photo Toniox)

Édito

Obama et consorts : diversion hollywoodienne et indignation sélective

Les médias du monde entier ont relayé les propos de Obama appelant à une croisade contre l'État Islamique, en Irak mais aussi en Syrie. Il dit avoir confié à l'Arabie Saoudite le soin de former et armer les « rebelles » qui luttent contre le président syrien, Assad. Sitôt dit, Hollande est le premier à se précipiter à Bagdad au moment où le gouvernement libyen est obligé de se réfugier sur un paquebot sous la pression des islamistes qui ont pris la capitale du pays.

La communication occidentale est parfaite mais rares sont les journalistes qui ont relevé l'énorme contradiction qui consiste à punir la Syrie alors que les États Unis, la France et les monarchies du Golfe ont financé, armé et encadré les fondamentalistes de l'EI et les rebelles syriens dans le but de renverser le régime de Damas. Ainsi, la situation créée par l'EI apparaît comme une aubaine pour Obama qui déclarait encore la semaine dernière qu'il n'avait pas encore « arrêté de stratégie ». Bizarre, quand même!

En fait, la stratégie est si claire qu'il n'a même pas eu un mot pour les victimes de Boko-Haram, cet équivalent de l'EI. Pourtant, dans un pur style grandiose, il avait utilisé sa femme Michelle Obama afin de mobiliser les émotions mondiales face au rapt de 200 filles. Que sont-elles devenues? Entre temps, il y a eu le Sommet Africain. Pourquoi n'a-t-il pas décidé une grande coalition occidentale pour appuyer les chefs d'Etat africains réunis?

Qui peut croire que les moyens exceptionnels ont été déployés pour retrouver les criminels et les « attaquer partout » où ils se trouvent? A quoi ser-

vent leurs experts en tout genre, leur puissance militaire et financière? 200 jeunes filles ne disparaissent pas sans laisser d'indices. N'existerait-il aucun indice d'échange entre les membres de ces groupes fanatiques?

Chacun aura noté que la seule mesure concrète, ce sont des sanctions contre la Russie.

Bref, l'ennemi c'est Assad et Poutine. Le reste relève d'une grande diversion hollywoodienne s'appuyant sur une indignation pour le moins sélective.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Dans 4 jours, le vote de confiance au gouvernement

Des collectivités montent au créneau contre le plan d'économies

En France, les orientations du gouvernement suscitent l'inquiétude des collectivités qui font des contre-propositions. Paris va en effet baisser de 11 milliards sur 3 ans le montant global des subventions versées. A La Réunion, les collectivités sont encore plus vulnérables financièrement qu'en France. Cela ressort des conclusions du rapport rendu par le sénateur Georges Patient. Les députés vont-ils voter pour de nouvelles restrictions budgétaires en pleine crise?



11 milliards enlevés aux collectivités dont 3,7 dès l'année prochaine. Bercy ne veut pas transiger.

Le dernier numéro de la lettre d'information d'Acteurs publics met en évidence deux initiatives des collectivités.

La première est la prise de position du président socialiste du Comité des finances locales. Face à une baisse de dotations de 3,7 milliards d'euros en 2015, André Laignel ne cache pas ses inquiétudes. Et elles ne semblent pas prises en compte par le gouvernement. Extraits:

Comité des finances locales

«Tous les sujets ont été abordés: l'effet de ciseaux que subissent les collectivités, l'inflation normative et les transferts de charges qui étouffent les finances locales, les mécanismes de péréquation, les craintes sur l'investissement... Mais nous n'avons rien appris de nouveau. Nous avons certes disposé d'une écoute sympathique de la part du gouvernement et d'une

volonté de dialogue qui va dans le bon sens, mais c'en est resté là».

«Nos propositions d'étalement dans la durée de cette réduction des aides de l'État n'ont pas été retenues. Dès 2015, Bercy prévoit une baisse de ces dotations de 3,7 milliards d'euros. C'est sans précédent.»

«Les ministres, tout comme l'ensemble des participants à cette deuxième réunion sur les finances locales, ont bien conscience du risque que la baisse de dotations fait peser sur l'investissement, sauf qu'aucune mesure concrète n'a été annoncée.»

Assemblée des communautés de France

L'autre initiative est celle de l'Assemblée des communautés de France. L'ADCF regroupe les intercommunalités. Dans un note publiée ce 12 septembre, elle fait une contreproposition: « La réduction des concours de

l'État aux collectivités peut être rendue soutenable sans dégrader leur rôle dans l'investissement public. Mais à condition d'être «réajustée» en fonction des dépenses de fonctionnement et en excluant les dépenses d'investissement». L'ADCF rappelle qu'en moyenne, les collectivités sont responsables de 70% de l'investissement public.

Sans la prise en compte de cette proposition, alors la réduction des dotations serait ressentie comme «punitive» et «consécutive à une augmentation des dépenses locales dont elles ne sont pas responsables», estime l'ADCF.

Pression sociale sur les mairies

A La Réunion, la situation financière des collectivités est bien plus précaire. C'est à partir de ce constat que le rapport présenté par le sénateur Georges Patient propose des mesures spécifiques.

La visite du président de la République a encore tendu la situation. Dans son discours prononcé à la mairie de Saint-Denis, François Hollande a annoncé 40.000 emplois d'avenir pour La Réunion, et a confirmé que l'État prenait en charge 90% du salaire net. De nombreux jeunes ont entendu le message et ils se tournent vers les collectivités pour obtenir des emplois. C'est donc dans un contexte de pression sociale sans précédent que les collectivités vont subir une baisse sans précédent de la subvention de l'État.

Les députés de La Réunion sont au courant de cette situation. Et dans 4 jours ils devront dire s'ils font ou pas confiance à cette politique.

Mobilisation pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien

Younous Omarjee rencontre Leïla Shahid

De retour de mission au Moyen Orient, le député des Outre-mer a rencontré l'Ambassadrice de Palestine auprès de l'UE.



Younous Omarjee et Leïla Shahid

De retour de mission en Israël et Palestine, Younous Omarjee, Député européen a rencontré vendredi à son

bureau du Parlement européen Bruxelles, Leïla Shahid, Ambassadrice de Palestine auprès de l'Union euro-

Pas de hausse le 1er octobre

Nouveau prétexte pour justifier le gel des retraites

Après avoir annoncé le report de la revalorisation des retraites comprises entre le minimum vieillesse et 1200 euros par mois pour cause de difficulté à appliquer le plan d'économies dans ce secteur, c'est la faible inflation qui est devenu le nouveau prétexte pour sanctionner les retraités.

Dans la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale votée en avril, le gouvernement avait initialement prévu le gel des retraites. Lors du débat parlementaire, il avait concédé le dégel au 1er octobre de celles inférieures à 1200 euros par mois. Mais au début du mois, l'annonce est faite que cette concession ne sera pas respectée. C'est la complexité du système qui est pointée du doigt. En effet, nombreux sont les retraités qui perçoivent des pensions de différentes caisses. Dans ses conditions, difficile de connaître précisément de connaître le montant total perçu par chacun afin

de situer ce revenu par rapport au seuil de 1200 euros.

En conséquence, au lieu de revaloriser pour tout le monde, le gouvernement a décidé de geler pour tout le monde, à l'exception des retraités touchant le minimum vieillesse.

Coup de tonnerre hier, c'est maintenant la faible inflation qui est mise en avant pour justifier le gel des retraites. Le prétexte initial est passé à la trappe mais la sanction est la même. Les retraités qui ont réussi à cotiser suffisamment pour gagner au-dessus du revenu minimum n'auront aucune augmentation.

péenne, de la Belgique et du Luxembourg.

Il s'agissait de tirer les enseignements de cette mission et d'envisager la continuation des actions auprès de l'Union européenne pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien et l'application du droit international.

Au cours de cette rencontre il a aussi été beaucoup question de l'île de La Réunion, du monde indianocéanique, du dialogue des cultures et interreligieux, ainsi que des expressions de solidarité exprimées par les Réunionnaises et les Réunionnais au peuple Palestinien et aux victimes des bombardements de Gaza.

Leïla Shahid a répondu favorablement et avec enthousiasme à l'invitation du député Réunionnais à se rendre à l'île de La Réunion, dans un avenir proche possiblement en cette fin d'année. Elle a demandé au Député d'exprimer aux Réunionnaises et Réunionnais engagés en soutien au peuple Palestinien ses remerciements.

Dans les pays européens touchés par la crise, les retraités sont les premières victimes des mesures d'austérité. Cette catégorie est vulnérable car elle ne peut pas faire grève, et elle ne constitue pas le gros des troupes lors des manifestations. La France applique la même méthode qu'en Grèce.

Rappelons que quand la crise continue, la catégorie suivante visée par le pouvoir est celle des fonctionnaires. Ainsi en Grèce ou en Espagne, les salaires ont baissé.

Après les Objectifs du Millénaire du Développement

« Prospérité, dignité pour tous et harmonie avec la nature » mots d'ordre de l'après 2015

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné jeudi, la nécessité pour les États membres de l'ONU de proposer un cadre qui va soutenir et parachever ce qui a été accompli avec les très historiques Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie.

M. Ban a exhorté les 193 membres de l'Assemblée générale des Nations unies lors du démarrage d'une session de haut niveau pour élaborer un bilan afin d'évaluer les divers processus post-2015 liés au développement qui ont eu lieu au cours de l'actuelle session de l'Assemblée.

Le patron de l'ONU a expliqué qu'il va produire un rapport de synthèse regroupant les conclusions de toutes les différentes commissions de travail sur le programme de développement post-2015 afin de faciliter la poursuite des discussions de l'organisation.

« Je ferai de mon mieux en rédigeant le rapport de synthèse pour rester fidèle aux éléments clés et au niveau d'ambition élevé proposé par les États membres et toutes les autres parties prenantes dans le monde », a-t-il indiqué.

Prospérité, dignité et harmonie avec la nature

Il a ajouté : « Nous avons une année intense et importante en vue. En effet, tous les éléments pour un programme post-2015 de transformation dont le programme de développement des Nations unies ont besoin d'être fusionnés d'une manière qui réponde aux attentes de tous les États membres et de tous les citoyens du monde, en particulier au niveau des pays.

« Nous devons élaborer un cadre qui soutienne et paracheve ce que nous avons accompli avec les OMD dans notre lutte contre la pauvreté, la faim, l'ignorance et la maladie. Nous devons relever les défis anciens comme nouveaux, sans oublier les changements climatiques », a déclaré M. Ban.

Le Secrétaire général a déclaré : « Notre objectif est simple, mais impressionnant - la prospérité et la dignité pour tous dans un monde où l'humanité vit en harmonie avec la nature ». Le président de l'Assemblée générale de l'ONU, John Ashe a, pour sa part, exhorté les États membres et les

autres parties prenantes à être « audacieux et pragmatiques dans leur réflexion sur ce qui pourrait constituer un programme de développement post-2015 véritablement participatif, inclusif et axé sur les populations dont l'objectif principal sera l'éradication de l'extrême pauvreté ».

M. Ashe a souligné qu'un tel programme devrait porter sur l'accès à l'information, la participation et la représentation des couches les plus vulnérables et marginalisées - les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Redéfinir le développement mondial

Il a indiqué que l'ordre du jour devrait porter sur un ensemble concis d'objectifs qui sont spécifiques, mesurables, assortis de délais, réalisables et disposer de mécanismes appropriés pour la réédition des comptes, élaboré de telle sorte que les progrès dans la mise en œuvre puissent être surveillés.

« En bref, ce que nous cherchons est un programme de transformation qui va remodeler le développement mondial avec l'espoir d'en faire bénéficier aux générations à venir », a-t-il indiqué.

Il a noté que les conclusions de la Conférence 2012 des Nations unies sur le développement durable (Rio +20) avait invité la communauté internationale à redéfinir le développement mondial de manière que toutes les nations puissent assumer la responsabilité pour le bien-être des personnes et de la planète.

« Le programme de développement post-2015 très attendu que vous allez commencer à négocier doit refléter notre engagement collectif à mettre fin à la pauvreté et faire en sorte que le développement durable devienne la norme pour toutes les nations, les

sociétés et les économies, et il doit commencer là où les OMD se sont arrêtés, corriger ses lacunes et nous amener vers d'autres niveaux », a-t-il déclaré.

M. Ashe a ajouté que le programme de développement post-2015 doit dépasser le stade d'idées et il doit être ciblé et orienté vers l'action.

Le sous-Secrétaire générale des Nations unies, Jan Eliasson, a pour sa part, rappelé aux États membres que la légitimité du programme post-2015 se trouve dans le parachèvement des travaux commencés avec les OMD.

« Rappelons-nous qu'il s'agit d'un programme universel qui s'applique à tous les pays, indépendamment de la situation géographique, des conditions nationales ou du niveau de développement. Rappelons-nous que le développement durable est la clé pour le nouveau programme pour rendre l'éradication de la pauvreté irréversible.

Débat mardi

« Nous avons une occasion historique de corriger notre trajectoire de développement non-durable. Nous devons montrer que nous sommes sensibles aux besoins et aux aspirations des nations et des peuples des Nations unies. L'avenir que nous voulons, c'est une vie de dignité pour tous », a souligné M. Eliasson.

Les OMD adoptés par l'Assemblée en 2000 et qui ont galvanisé le monde vers des objectifs tels que la réduction de moitié des taux d'extrême pauvreté, l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA et l'assurance d'une éducation primaire universelle, vont arriver à échéance l'année prochaine.

La séance de bilan constitue une étape clé dans la préparation de la phase de négociation du programme de développement post-2015 lors de 69^{ème} session de l'Assemblée générale, qui doit débiter mardi 16 septembre.

Le traitement des fonctionnaires à La Réunion -2-

Les premiers fruits de la lutte

Après l'intégration marquée par l'abolition du supplément colonial, l'instauration d'une prime de vie chère a créé l'inégalité entre deux catégories de fonctionnaire à La Réunion. Les auxiliaires étaient exclus de toute avancée. Dans la seconde partie de sa tribune libre, Eugène Rousse explique comment le supplément colonial est devenu la sur-rémunération.

L'action conjointe menée par les parlementaires des DOM et par les syndicats des fonctionnaires finira par porter quelques fruits.

Un premier décret n° 49-17 daté du 4 janvier 1949 porte attribution, à compter du 1er septembre 1948, d'une indemnité temporaire de cherté de vie aux personnels de l'État en service dans les DOM. Le montant annuel de cette indemnité est de 12.000 francs métropolitains. Malgré leurs protestations, les Réunionnais n'obtiennent que 6.000 francs CFA.

Un second décret n° 49-55 daté du 11 janvier 1949 vient heureusement compléter le régime de rémunération des fonctionnaires de l'État en service à La Réunion par l'institution d'un index de correction. Cet index est fixé à :

- 1,20 pour la période du 1er janvier 1948 au 31 mai 1948;
- 1,40 pour la période du 1er juin 1948 au 16 octobre 1948;
- 1,65 à partir du 17 octobre 1948.

Ce décret précise que les rappels dus sont à échelonner jusqu'au 31 mars 1949.

Ces décrets sont complétés par la loi n° 50-407 du 3 avril 1950, qui accorde à tous les fonctionnaires des DOM une indemnité de vie chère égale à 25% du traitement indiciaire brut. Précision importante : cette indemnité est indexée à La Réunion.

Des disparités choquantes

Ces décrets et loi ne satisfont que partiellement la grosse majorité des fonctionnaires des DOM, car un décret daté du 18 mars crée dans les DOM d'intraçables disparités de traitement entre les fonctionnaires originaires des DOM et ceux recrutés à plus de 3 000 Km du lieu où ils sont

appelés à exercer.

Le décret n° 50-342 du 18 mars 1950 prévoit en effet pour ces derniers le paiement d'une indemnité d'installation, considérée avec raison comme un sursalaire anormalement élevé. Le bénéficiaire de l'indemnité a en effet droit à :

- 9 mois d'émoluments soumis à retenue pour pension;
- 2 mois et demi pour son conjoint;
- 1 mois par enfant à charge.

L'indemnité est payée en trois échéances égales :

- la première lors de l'installation du fonctionnaire;
- la seconde six mois après son installation;
- la troisième un an après la prise de fonction.

Cette indemnité est allouée pendant deux séjours successifs dans le même département; séjours de 3 ans chacun prévus par le décret du 31 décembre 1947, ramenés à 2 ans par un décret daté du 8 juin 1951. L'indemnité peut être même perçue 4 fois consécutives par certaines catégories de fonctionnaires à l'occasion de chaque retour de congé (4 mois tous les 2 ans). À noter que pour les originaires des DOM, le congé administratif est de 6 mois tous les 5 ans.

Il faut souligner que ces avantages accordés aux métropolitains mutés à La Réunion sont refusés aux Réunionnais nommés en métropole, sous prétexte que «les agents originaires des DOM ne peuvent être traités plus favorablement que les agents originaires de la France continentale lorsque les uns et les autres exercent les mêmes fonctions dans un même lieu».

Des discriminations aussi choquantes sont évidemment dénoncées inlassablement par les fonctionnaires originaires des DOM en exercice tant en France qu'à La Réunion.

Dans le combat qu'ils mènent pour l'augmentation de l'indemnité de vie chère, les fonctionnaires des DOM reçoivent fin 1950 le soutien du ministre de la Marine marchande, André Morice, qui, au terme d'une mission aux Antilles et en Guyane en octobre 1950, conclut : «le coût de la vie dans ces régions est sans conteste le double du coût de la vie en France».

Le gouvernement se refusant à prendre en compte l'avis d'André Morice, les fonctionnaires des DOM se mobilisent aussi bien dans le «cartel des syndicats» constitué dans chacun des DOM que dans le «comité de coordination des syndicats de fonctionnaires des DOM» siégeant à Paris. C'est à la demande de ces organisations, qu'une proposition de loi portant notamment la signature de Raphaël Babet et de Raymond Vergès (députés de La Réunion) est déposée le 31 décembre 1951 sur le bureau de l'Assemblée

nationale. L'article 1 de cette proposition de loi prévoit que «les traitements, indemnités, prestations et allocations de toute nature attribués aux fonctionnaires et agents en service dans les DOM sont ceux de la zone métropolitaine ne comportant pas d'abattement, majorés de 100%». (...) «L'index de correction (à La Réunion) est fixé à 2 à compter du jour de la promulgation de la présente loi».

L'article 6 de la proposition de loi réclame le même traitement pour les fonctionnaires des DOM servant en métropole et ceux de métropole servant dans les DOM.

L'uniformisation du régime de congé pour tous les fonctionnaires en service dans un même DOM est également demandée (article 5).

(A suivre)

Eugène Rousse

«les agents originaires des DOM ne peuvent être traités plus favorablement que les agents originaires de la France continentale lorsque les uns et les autres exercent les mêmes fonctions dans un même lieu»

Otè!

Z'orèy koshon dann marmit pwa

Mi èm azot. Sak i travay dir, shomèr, sak i mèt soulié verni, ou sinonsa sak i anfil savat gouni, bann plantèr, z'ouvrié, sak nana, sak lé oki, mèm si i di: « boug oki na pwin d'fré-kantasyon » é pi lokisité la pa in vis. Mi èm l'antropriz, sindikat, travayèr osi mi èm. Sak i port linèt, sak nana lo dan, sak la pwin. Zistoman pou lo dan, mi koné in madanm navé pi lo dan dan sou boush ou plito té rèt a li inn, bana té i di, i rèt madanm la in dan pou bwar kafé. Koseman la lé krièl. Fransh vérité, té pa pou méprizé té zis pou kas lé kui, pou fé ri lo boush. Zistoman. Banna la tonm si paletto lo prézidan ek koseman lo dan. Li lé pri dan la kol jak soso ek sa. Li sobat, li esplik, li lé mayé, pétèt li osi, li la di sa pou fé ri. Zot la konpri mi èm domoun Mé mwin nana in fèb pou mon bann, inn ti panshan pou ti kolon, in proférans dizon pou maléré. Lo prézidan i di: « fo pa oublié ou ti sort, sé la mèm ti tyin ton rasin ton rézon de vi ». Mi di konm sa osi mwin. A zot?

In ot boug osi lé dan la kol jak an frans. In minis. In minis dé nout républik konm i di, li la oubli déklar son z'inpo. Dopu trwazan, katran mèm li pèy pa z'inpo, li la oubli pèy son loyé, son bann z'amand osi, tousala i fé bokou, sé in boug si zot i vé, sé konm la shanson « zé la mémwar ki flansh » mé ryink pou z'afèr larzan é soleman pou langé. Mwin mi kroi si son mémwar lé fay vodrémié li lé pi minis. Ala in boug i fé la lwa, li respèk pa, li fé l'ogmantasyon z'inpo pou nou é li li pèy pa, li na toupé foutor. Sé pa promié fwa i ariv sa, rapèl a zot in ot minis té parèy mi di pa lo non, té i di pa nou tout, la ral a nou kari sou dri ziska tan la bat a li déor osi. Isi osi, pétèt nana lamadou. Mi sort lir dann in zournal in boug sora obligé démissioné avan d'komansé. Son bann dalon la tay in kostim pou li é banna i di, sir-mézir, ryink pou li. Soleman li i gyin rant dodan. Mé la pa tienbo dobout, konm i di, la déshiré an rout, zot i vyin romarké ké lo kostim lé tro gran pou li, lo mansh droit i dépas é lo mansh gosh lé tro court é dikou pétèt i trouv pi domoun pou pèyé. Mézami. Tout fason, konm di l'istwar: In méday na touzour son rovèr.

Nana i di nout républik lé abimé, ki pé pi kontinié komsa, ké nou lé o bou ek tousala z'afèr. Tou lé zour ni antann, nou lé finn prèsk abitié, banna i coup, i ash, i transh tansantan i domand a nou, nout lavi, mé i tienbo pa kont. Mèm dé foi ni fé dé proposisyon osi, Z'afèr i tienbo dobou, z'afèr sérié pa konm z'afèr kostim, pou avans dovan, pou nou èt akter, pou mèt nout péi an l'èr. Zot i fé zorèy koshon dann marmit pwa.

Justin